



CAP

Bougez avec l'agglo

TRANSPORTS SCOLAIRES



INSCRIPTION ou RENOUVELLEMENT

Année scolaire 2023 - 2024

A) ÉLÈVE

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE SEXE F M

PHOTO
Obligatoire pour toute
1ère inscription

B) SCOLARITÉ EN 2023-2024

Préciser : école primaire, collège, lycée, lycée technique, lycée professionnel

Classe (ex. : CP, Seconde)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

VILLE CODE POSTAL

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL OBLIGATOIRE

J'atteste l'exactitude des informations portées ci-contre :

fait à : _____

le : _____

Signature : _____

Toute fausse déclaration dégage la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche de toute responsabilité.

C) PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TÉL. FIXE TÉL. PORTABLE*

* J'accepte de recevoir des sms en cas de fonctionnement perturbé. OUI NON

AD. MAIL

TRAJET T'CAP

MONTÉE DESCENTE

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier traité le

N° de dossier

N° de carte

- 90 € année complète
- 70 € à partir du 1er janvier 2024
- 45 € à partir du 1er avril 2024

- Exonération si QF ≤ 600 €
 - CAF
 - MSA

Date :
Montant :

D) SI PARENTS SÉPARÉS

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TÉL. FIXE TÉL. PORTABLE*

* J'accepte de recevoir des sms en cas de fonctionnement perturbé. OUI NON

AD. MAIL

TRAJET T'CAP

MONTÉE DESCENTE

OBLIGATOIRE : JOINDRE UNE PHOTO D'IDENTITÉ UNIQUEMENT SI L'ÉLÈVE NE POSSÈDE PAS LA CARTE T'CAP

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE TRANSPORT ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE.

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.

1 - QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié ET scolarisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, âgé de plus de 5 ans et résidant à plus de 3 km de l'établissement scolaire. (CF liste des communes et établissements scolaires sur la notice jointe).

ATTENTION ! Les élèves ne fréquentant pas l'établissement le plus proche du domicile devront prendre un abonnement commercial de 130 € sur internet (à l'adresse : <https://tcap.monbus.mobi>) ou à la boutique T'CAP, 2 cours de l'Esplanade à Privas.

2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

2.1 - Dans le cas où vous devriez régler la participation familiale, joignez un chèque libellé à l'ordre de «**Régie Transports Scolaires CAPCA**» d'un montant de 90 €.

2.2 - Dans la partie inférieure, complétez les cadres A, B, C et D le plus précisément possible.

2.3 - La carte «T'CAP» valable 5 ans concerne les élèves qui empruntent le réseau T'CAP, plus d'infos à l'adresse : <https://tcap.monbus.mobi>

- Pour ceux qui ne possèdent pas encore de carte «T'CAP», vous devez envoyer une photo d'identité en précisant le nom, le prénom et la coller sur l'imprimé.

- Pour ceux qui ont déjà la carte «T'CAP», vous devez vous réinscrire aux transports et votre abonnement sera automatiquement rechargé sur celle-ci.

2.4 - Transmettez cette fiche au Service Mobilités et Environnement (adresse ci-dessous) pour que la demande puisse être traitée.

- Pour les nouveaux inscrits, la carte de transport sera remise à votre enfant par son établissement scolaire à partir de la rentrée.

3 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Pour l'année scolaire 2023-2024, la participation familiale est d'un montant de 90 € par enfant.

CONDITIONS DE GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION FAMILIALE :

1 - Pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 € : Joindre à la demande une photocopie de l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la MSA mentionnant le quotient familial daté **entre le 1er janvier et le 31 juillet 2023.**

2 - Pour les familles de 4 enfants et plus (hors enseignement supérieur), tous scolarisés et empruntant les transports «T'CAP» : gratuité du titre de transport à partir du quatrième enfant transporté. Joindre une copie de l'ensemble du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

3 - Elèves dont les parents sont séparés : remplir précisément le cadre D de ce formulaire.

IMPORTANT

L'abonnement scolaire est valable uniquement en période scolaire dans la limite de 4 trajets par jour entre 6h45 et 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et entre 6h45 et 13h45 les mercredis (en dehors de ces créneaux horaires et pendant les vacances scolaires, l'élève devra payer sa place).

*Renseignements sur l'inscription à l'adresse : www.privas-centre-ardeche.fr/Transport-scolaire-Inscription
Ce formulaire est à renvoyer à l'adresse 1, rue Serre du Serret 07003 PRIVAS CEDEX*

La Loi n°78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant.
Le droit d'accès et de rectification peut-être exercé auprès de la Communauté d'Agglomération.